



# Niveau II

## de la formation professionnelle Iokai Shiatsu

### MERIDIENS INTEGRATION & JOURNEE DE SUIVI AUTOUR DES PROTOCOLES

2025-2026

Puidoux



**Les 12 méridiens du shiatsu – trajets, fonctions et mobilisations**

**Date limite d'inscription : 18 octobre 2025**

#### ENSEIGNANTS

**Richard Emery\***  
**Samuel Haettenschwiler**

Enseignants IOKAI agréé(es) par EISA  
\*Diplôme fédéral de thérapeute complémentaire (TC)

#### LIEU

**IOKAI DOJO**  
Route du Verney 20A  
1070 Puidoux

#### RENSEIGNEMENTS

Secrétariat  
Tél. 024 441 51 58  
[secretariat@iokai.ch](mailto:secretariat@iokai.ch)

#### FORMATION CONTINUE

Ces cours de Méridiens Intégration peuvent faire office de formation continue pour les praticiens certifiés Iokai Shiatsu. Pour que les attestations de cours soient validées par le RME et l'ASCA il faut qu'elles présentent un minimum de 6 heures de cours pour un même cours.

**OBJECTIFS**

Exploiter sa connaissance des méridiens et s'appuyer sur la théorie des fonctions correspondantes  
 Utiliser un éventail élargi des approches possibles de chacun des méridiens  
 Acquérir plus de fluidité et d'efficacité dans les mobilisations articulaires  
 Exercer la thérapie complémentaire centrée sur l'entretien thérapeutique (identification des ressources du client, les fortifier et intégrer l'expérience du traitement au quotidien).

**CONTENU**

Do in, Qi gong et Méditation : Développement de ses propres ressources par l'auto-perception, l'alignement intérieur, des mouvements dynamiques et le travail sur la respiration.

Cours Shiatsu :

Approfondissement des 12 méridiens, trajets, tsubos spécifiques, mobilisations  
 Assouplissement des articulations, muscles et tendons par Do-in en relation avec le méridien étudié  
 Théorie : reprise de la fonction des méridiens.

Journée de Suivi autour des Protocoles :

Discussion et pratique autour des protocoles et sur les processus engendrés par les traitements.

**PROCOLES ET SUIVI : PROTOCOLES – DOCUMENTATION et 1<sup>ER</sup> ENTRETIEN**

L'apprenant poursuit sa pratique personnelle régulière avec des personnes de son entourage ou d'autres apprenants.

Il doit rédiger durant ce Niveau II, **24** protocoles – documentations de Niveau II Méridiens Débutant.

Il est responsable de les classer et de les faire comptabiliser par un enseignant lors de l'examen final théorique, sans quoi il n'y aura pas accès.

Il doit prendre également contact avec un enseignant et fixer un rendez-vous pour un entretien :

Amener pour discussion, 5 protocoles-documentations.

3 entretiens de 0.5 h sont exigés sur tout le cursus.

Se référer à la page du site « Protocoles de traitement et suivi »

**PRE-REQUIS**

Niveau I Katas Débutant et Intégration et avoir entrepris le cours de Niveau II Méridiens Débutant – les 12 méridiens du shiatsu.

Exécuter les enchaînements des quatre katas avec une posture, une respiration et une pression correcte

**DUREE** Cours Shiatsu : **42 h** (6 h par jour)  
 Journée de Suivi autour des Protocoles : **8 h**  
 Exigence cursus : 2 journées de 8h

**PRIX**

**CHF 970.-** **Le cours de Shiatsu** (ou possibilité de s'inscrire par journée après avoir suivi ce cours Méridiens Intégration en entier – CHF 150.- la journée)

**CHF 180.-** **La Journée de Suivi autour des Protocoles**  
 Cette journée de 8h /16 h exigées dans le cursus est à faire obligatoirement avec le Niv. II Méridiens Intégration de cette session.

**CHF 150.-** Par journée pour rattrapage plus d'un an après le cours manqué, complément de formation ou FC

**CHF 50.-** Frais administratifs pour rattrapage lors de la session suivant le cours manqué

**EXIGENCES POUR PASSAGE AU NIVEAU III :**

Cours Niv. II Méridiens Débutant et Intégration suivis et Examens partiels II pratiques et théoriques validés.

**MATERIEL** Chaussures d'intérieur, pantoufles ou zoris pour circuler dans le Iokai-Dojo.  
 Couverture, habits confortables et coussin.

<b>DATE</b>	<b>HORAIRE</b>	<b>THEME</b>	<b>ENSEIGNANT</b>
02 novembre 2025	09h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30	Poumon - Gros intestin	
30 novembre 2025	09h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30	Rate Pancréas - Estomac	
25 janvier 2026	09h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30	Cœur - Intestin grêle	
1 <sup>er</sup> mars 2026	09h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30	Rein - Vessie	
15 mars 2026	09h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30	Maître-cœur – Triple-réchauffeur	
29 mars 2026	09h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30	Foie - Vésicule biliaire	
2 mai 2026	09h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30	Mobilisations	
3 mai 2026	09h à 13h et 14h00 à 18h00	Journée de Suivi autour des Protocoles	Samuel Haettenschwiler

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

J'ai lu, compris et accepte les conditions suivantes :

<sup>1</sup> Paiement de la totalité du montant du cours, respect du règlement en vigueur et décharge l'école de toute responsabilité par rapport à un éventuel problème de santé survenu pendant ou suite à des échanges de pratique entre étudiants durant les cours ou hors des cours.

<sup>2</sup> Votre place n'est réservée qu'à réception du paiement.

<sup>3</sup> En cas de maladie grave ou d'accident nécessitant l'interruption du cours, un certificat médical sera exigé pour que les heures de cours postérieures au désistement puissent être remboursées hormis CHF 150.- de frais administratifs restant acquis.

<sup>4</sup> En cas de désistement non lié au point <sup>3</sup>, survenant moins de 2 semaines avant le début du cours, la totalité du montant du cours reste acquise. Si le désistement survient auparavant, le cours sera remboursé, hormis CHF 150.- de frais administratifs restant acquis.

<sup>5</sup> Il est obligatoire de suivre ce cours en entier lors de cette session. Le 100% des heures du cours est exigé sur la formation : les heures manquantes doivent être rattrapées lors de la session suivante, dans la mesure de nos possibilités et pour autant que ce cours soit toujours enseigné. En cas de force majeure, raison adressée au secrétariat, vous aurez la possibilité de remplacer les cours manqués lors de la session suivante, en vous réinscrivant par le biais du formulaire, moyennant des frais administratifs de CHF 50.-. Dans le cas d'un rattrapage après 1 an, les cours sont dus entièrement. Notez que l'accès au Niv. III Méridiens Avancés ne sera possible qu'en ayant effectué 30h sur 42h de cours.

<sup>6</sup> Au cas où vous envisageriez la formation professionnelle, le corps enseignant se réserve le droit, en tout temps, de vous faire savoir que la formation Iokai n'est pas faite pour vous et que vous n'êtes pas destiné à devenir un thérapeute selon les critères de l'école.

<sup>7</sup> Les mesures sanitaires de la Confédération en cas de pandémie seront appliquées et ne feront pas l'objet de remboursement si vous faites le choix de ne pas les suivre. Si le cours devait être annulé en raison des mesures sanitaires, celui-ci ne sera pas remboursé, mais remplacé ultérieurement.

<sup>8</sup> Un rabais de 10% est accordé aux membres de l'Association Suisse Iokai shiatsu (cf. demande d'adhésion)

<sup>9</sup> Les mails des participants seront laissés visibles pour faciliter le covoiturage ou / et les échanges de pratique. Les participants s'engagent à n'utiliser ces mails que dans ce but. Merci d'en informer le secrétariat si vous y êtes opposés.

<sup>10</sup> Pour toute inscription qui parviendra au secrétariat après la date limite d'inscription, 50 CHF de frais seront facturés en plus du prix du cours.